



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SEANCE JEUDI 25 FEVRIER 2016 à 19H30 convocation du 18 février 2016

Le conseil municipal de la commune de Saint-Chinian s'est réuni jeudi 25 février 2016, à 19 heures trente, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bruno ENJALBERT, maire

Présents : M ENJALBERT Bruno, M TAILHADES Pierre (Pouvoir M DUVAUT Patrick), MME FAIVRE Marylène, M HANRIOT Patrice, MME DJOUADI Nassima, M DUPRE Lucien, MMES LANDES Anne-Marie, PECH Claudette, M GAVALDA Raymond, M DUVAUT Patrick, MMES PORTAL Joëlle, HENRIC Marie-Pierre, RAVOLET Sylvie, M SYLVESTRE Lucien, MMES MAURY Sylvie, COMBES Catherine (Pouvoir à M SISQUES Robert), M SISQUES Robert, MME CALMEL Corinne

Absent : M LAUNEY Jean-François,

Secrétaire : Mme CALMEL Corinne

Sur invitation de M le maire les membres présents se sont levés pour observer une minute de silence en hommage à M Jean-François LAUNEY, conseiller municipal décédé subitement dimanche 21 février 2016.

Il désigne madame CALMEL Corinne secrétaire de séance.

Lecture du compte rendu de la séance du jeudi 26 novembre 2015 par M Patrick DUVAUT en l'absence de monsieur Pierre TAILHADES, secrétaire de la séance, qui lui a donné pouvoir. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour appelant les finances, Le conseil municipal a procédé à l'examen détaillé des comptes de gestion et comptes administratifs du budget général de la commune et du service de l'assainissement pour l'exercice 2015 qui lui ont été présentés, par monsieur le maire. M DUPRE Lucien préalablement désigné Président de séance pour la circonstance a fait procéder au vote des comptes de gestion 2015 et des comptes administratifs du service assainissement et de la commune.

Le Service assainissement :

L'assemblée délibérante a voté à 17 voix pour/ 0 voix contre / 0 abstention, le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2015 et approuvé l'affectation du résultat telle que proposée : affectation à l'excédent reporté en fonctionnement 7 839.61 € ; la section d'investissement enregistre un résultat excédentaire de 26 893.63 €.

Commune :

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement avant affectation à la section d'investissement est un résultat excédentaire 394 041.59 €. L'excédent reporté après affectation obligatoire à l'exécution du virement à la section d'investissement s'élève à 182 966.16 €. L'assemblée délibérante a voté à 13 voix pour/ 0 voix contre / 4 abstentions, le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2015 et approuvé l'affectation du résultat telle que proposée.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la restauration de la chapelle « Notre Dame de Nazareth ». Depuis longtemps l'édifice n'a pas fait l'objet de travaux de structures, excepté le toit dans les années 1970. On peut constater des lézardes et des

désordres divers qui ont seulement fait l'objet de quelques travaux de consolidation. Le montant des travaux hors taxe est évalué à 29 868.00 €.

De même l'assemblée à l'unanimité des membres présents a approuvé une demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur, pour l'acquisition et la démolition de l'immeuble 18 Grand'Rue pour mise en sécurité.

A l'unanimité le conseil a approuvé l'adhésion à l'association des communes forestières de l'Hérault, le renouvellement de la demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur pour la réfection des ailes du moulin du rocher, ainsi que la demande de prorogation du délai de validité de la subvention pour le remplacement du chauffage de l'église.

Considérant la nouvelle modification des seuils de passation des marchés publics instituée par deux règlements de l'Union Européenne au mois de novembre 2015, le conseil municipal approuve les nouveaux seuils de passation des marchés publics formalisés soit 209 000 € HT (au lieu de 207 000 € HT) pour les marchés publics de fournitures et de services et 5 225 000 € HT (au lieu de 5 186 000 € HT) pour les marchés publics de travaux et les contrats de concession.

Sur proposition de M le maire le conseil à l'unanimité, après avoir préalablement constaté la désaffectation matérielle à l'usage du public de la parcelle AC 563 d'une contenance de 256 m² au lieu dit « la Gare » et prononcé son déclassement formel du domaine public, a approuvé la cession de la dite parcelle à la SCI dénommée SYLVIE dont le siège social est à Saint Chinian 50.52 Grand'Rue.

De même sur proposition de Maître Lichtle qui, à l'occasion du règlement de la succession de madame Marie-France Cauquil, a constaté que la parcelle n'était pas à la côte de la commune, le conseil municipal accepte l'acquisition à l'euro symbolique, de la parcelle AC 599 d'une superficie de 181m², afin de régulariser la situation.

L'assemblée a approuvé à 16 voix pour/ 0 voix contre/ 2 abstentions, le transfert de la compétence « maîtrise d'ouvrage et maintenance » au Syndicat Hérault Energie, pour la mise en place et l'organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables à partir de 2017.

Pour clôturer l'ordre du jour le conseil a approuvé à 12 voix pour/ 0 voix contre/ 6 abstentions, la modification du tableau de l'effectif pour la création d'un poste non titulaire pour une période d'un mois d'un chargé de mission prestation intellectuelle.

Dans le cadre des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et conformément à la délibération du conseil municipal du 1^{er} juillet 2015 : M le maire informe le conseil d'une concession de terrain n°726 dans le cimetière communal, et l'acquisition par voie de préemption de la parcelle AB n°450 au prix proposé par le propriétaire de 4 000 €, considérant l'intérêt que présente cet immeuble dans le cadre de la création d'un square avec espace privilégié pour la mise en valeur des berges du Vernazobre.

Au chapitre des questions diverses, les conseillers sont invités tour à tour à prendre la parole. M Sisques s'étonne de la rapidité avec laquelle les travaux place Barbacane ont démarré sans information préalable.

M le maire explique qu'afin de ne pas perdre les subventions qui arrivaient à terme, et compte tenu de la charge de travail de l'entreprise il a fallu s'organiser rapidement. Le choix de ne pas perturber trop longtemps les commerces riverains a également été déterminant. Les riverains ont été préalablement consultés sur le projet, et notamment sur l'implantation des places de parking. Il précise également que les problèmes d'assainissement ont été réglés en amont. Quatorze places de stationnement ont été récupérées. La réalisation est très satisfaisante. L'aménagement de la place ne faisait pas partie du projet initial, mais dans le cadre

de la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite son intégration dans la planification des travaux s'est imposée. Il précise que la prochaine tranche dans la continuité de la mise en accessibilité sera positionnée en haut de la Promenade où il est prévu de déplacer l'arrêt de bus afin de sécuriser la desserte. M Hanriot rappelle que c'est une obligation pour toutes les communes depuis 2005.

Interrogé par M Sisques sur le devenir de la croix vandalisée place Barbacanne, M le maire précise que l'affaire a été jugée, la commune attend le règlement du sinistre, le préjudice de la commune a été évalué à 14 000 €.

M Sisques rappelle qu'entre 2009 et 2014, M Tropicano lorsqu'il était maire, a donné 500 000 € à la commune. M le maire rectifie en précisant que M Tropicano a « redistribué », et s'interroge dans ce contexte sur le déficit créé entre 2009 et 2014 ?

M Sylvestre rappelle que des investissements ont été réalisés.

Enfin M Sisques fait état d'une subvention allouée pour la réfection des volets de la mairie. M le maire explique que le problème des subventions est qu'elles sont proportionnelles, et que la gestion de la trésorerie conduit à faire des arbitrages, qui l'ont notamment conduit à faire le choix de faire l'entretien du réseau pluvial longtemps négligé, plutôt que de repeindre les volets. M Sisques maintient que chaque fois que c'était nécessaire les gravats ont été nettoyés. M le maire précise que des chiffres précis sur ce point seront communiqués au cours d'une prochaine séance du conseil.

Madame Maury déléguée au conseil d'école de l'école maternelle qui a eu lieu le 16 février dernier, souligne l'implication très active de l'association locale des parents d'élèves notamment dans la préparation du carnaval. La municipalité a été remerciée pour le cadeau de Noël offerts aux enfants de l'école maternelle. Les problèmes d'infiltration d'eaux de pluie ont à nouveau été évoqués.

Madame Faivre interpelle sur le devenir des subventions attribuées par M Tropicano, et plus particulièrement sur la question de savoir ce qui a été fait depuis 1987 sur de nombreux bâtiments communaux.

Madame Ravolet transmet des doléances qui lui ont été rapportées sur l'entretien des caniveaux et du pluvial par les agents communaux.

M Gavalda souhaiterait pour faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite, que les bordures en béton sur la terrasse du café du balcon à la sortie de la Promenade soient découpées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Fait à Saint-Chinian, le 26 février 2016
Bruno ENJALBERT
Maire

The bottom of the page contains several handwritten signatures in black ink. The most prominent ones include 'Sisques' at the top right, 'Sylvestre' in the middle right, and 'Maury' on the far right. There are also several other signatures, some of which are partially obscured or crossed out. The signatures are written in a cursive, somewhat messy style.